



30 bis rue des Boulets 75011 Paris
tel 01 43 70 56 87 / fax 01 44 64 72 66

Paris, le 18 février 2013

à Directeur académique des services
de l'Éducation nationale
Directeur des services départementaux
de l'Éducation nationale des Hauts-de-seine
Inspection académique des Hauts-de-Seine
167-177 Avenue Frédéric et Irène Joliot Curie
92050 Nanterre

Objet : retard de paiement des étudiants en master en alternance, RAR
Copie au recteur

Monsieur le Directeur académique des services de l'Éducation nationale,

De nombreux collègues étudiant(e)s en M1 et en M2 en alternance nous ont interpellés quant à un retard de paiement de leur salaire pour les mois d'octobre, novembre, décembre et janvier. Ce dysfonctionnement entraîne une situation financière dramatique pour ces personnes. Elles risquent de voir des prélèvements refusés et par conséquent de devoir payer des frais bancaires.

SUD Education 92 demande que cette situation soit réglée dans les plus brefs délais et que soient pris en charge, s'il y en a, les frais dus à ce retard de paiement dont ces personnels ne sont en rien responsables.

Par ailleurs, SUD Education 92 rappelle son opposition à la mastérisation qui permet à l'administration de disposer d'un vivier de remplaçants à bas coût, accentuant ainsi la précarisation galopante dans l'Education Nationale.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, veuillez recevoir, Monsieur le Directeur académique des services de l'Éducation nationale, l'expression de notre profond attachement au service public de l'Éducation Nationale et aux droits des personnels.

XXX
Secrétaire Départementale
SUD Education 92